VEGA
INVESTMENT MANAGERS

RAPPORT ESG VEGA IM

DÉCEMBRE 2022

1
VEGA INVESTMENT MANAGERS

VEGA
INVESTMENT MANAGERS

UN ACTIONNARIAT SOLIDE

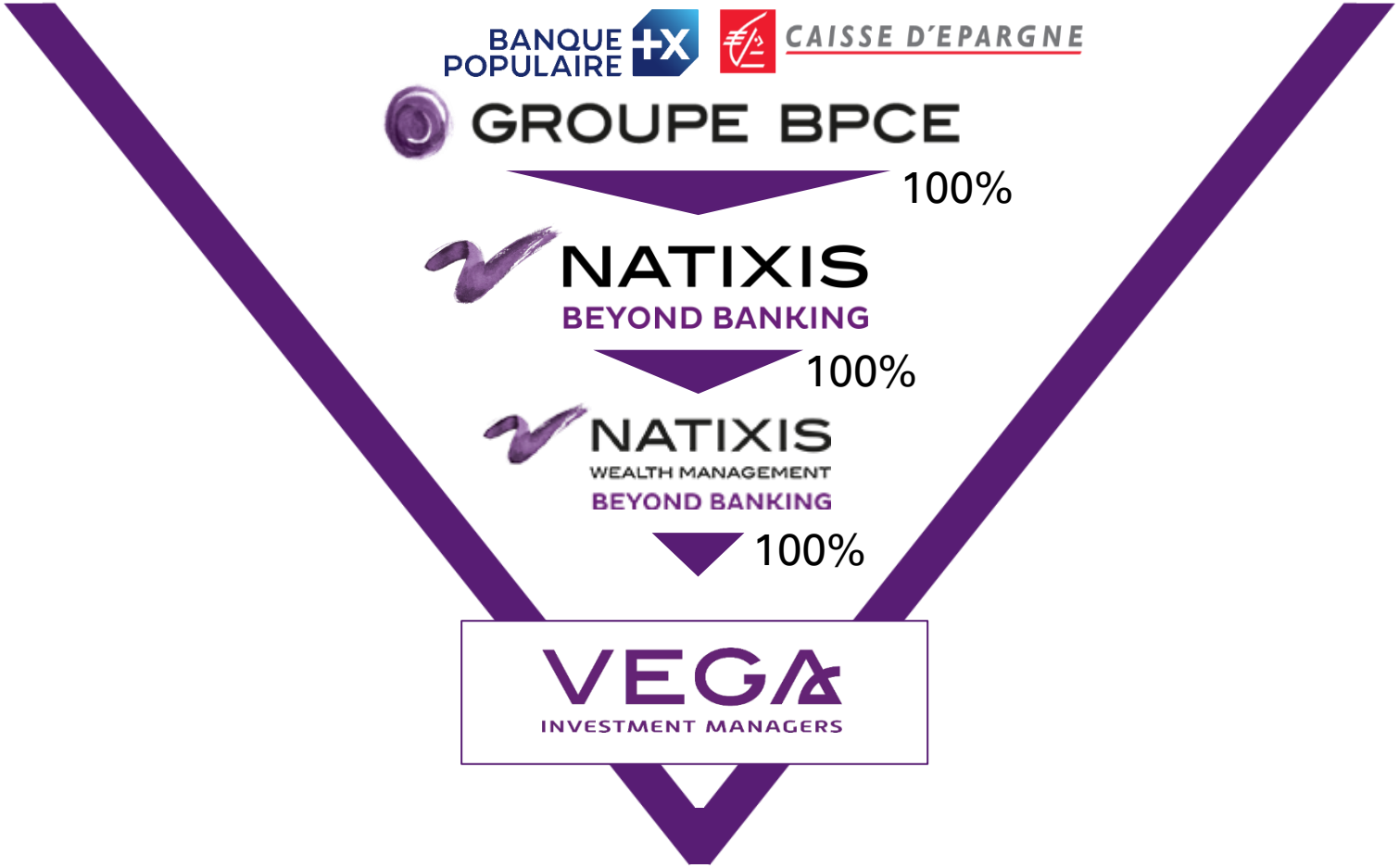

VEGA INVESTMENT MANAGERS

EN BREF

Données au 31/12/2022 - Source : VEGA Investment Managers.

ENCOURS SOUS GESTION
14,7 Mds€

EXPERTISE
Spécialiste des solutions d'investissement sur mesure

SIÈGE
Paris, France

DATE DE CRÉATION
1990

78 collaborateurs
DONT 31 DÉDIÉS À LA GESTION
ET À L'ANALYSE FINANCIÈRE

- ✓ *Spécialiste des **solutions patrimoniales dédiées aux investisseurs privés et institutionnels***
- ✓ *Un savoir-faire reconnu en **sélection de valeurs, sélection de fonds en architecture ouverte** et **allocation d'actifs***
- ✓ *Une présence historique sur ses segments d'activité (près de 30 ans pour l'activité de gestion collective ; plus de 20 ans pour l'activité de gestion sous mandat)*
- ✓ ***Des expertises régulièrement récompensées** notamment en termes de couple rendement-risque**

- **Signataire des UN PRI**, Principes pour l'Investissement Responsable initiés par les Nations Unies, depuis 2019
- **90% des encours** (hors Gestion Conseillée Premium) qui **respectent la politique d'Investisseur Responsable de VEGA IM**
- **15 fonds classés en article 8** (selon la règlementation SFDR) qui représentent près de 80% des encours en OPC ouverts (hors fonds nourriciers, chiffres au 30 décembre 2022) **dont 10 labelisés ISR**
- A fin décembre 2022, **les encours des produits article 8 SFDR** représentent **80%** des encours totaux sous gestion.

QUATRE PÔLES D'EXPERTISES

Encours au 31/12/2022 - Source : VEGA Investment Managers.

Gestion Collective	Délégation de gestion	Conseil & Sélection d'OPC	Gestion Conseillée Premium
			Depuis le 1er janvier 2021
5,7 Mds€	**8,1 Mds€**	Une sélection de **250** fonds	**+ 0,9 Mds€**
Soit 39% des encours	*Soit 55% des encours*		*Soit 6% des encours*
			+ 6 Gérants Conseils

**Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un fonds ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.*

Document confidentiel réservé au client – Ne pas diffuser

2
RAPPORT ESG ANNÉE 2022

Ce Rapport ESG est un bilan de gestion ISR des fonds, ainsi que des travaux réalisés par le Comité Finance durable, le Club ESG Emetteurs et le Club ESG Fonds.

VEGA INVESTMENT MANAGERS

INTRODUCTION

- Notre **politique d'Investissement Responsable** (IR) explique comment VEGA IM appréhende la notion de responsabilité en matière d'investissement et entreprend une démarche d'appropriation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La mise en place d'une philosophie IR repose sur la conviction que les entreprises intégrant une analyse des risques ESG dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.
- Convaincu que sa politique d'Investissement Responsable doit se placer **au cœur de son métier de gérant d'actifs**, VEGA IM a fait évoluer son offre de gestion existante **en enrichissant son process de gestion d'une approche ESG complémentaire tout en maintenant l'expertise historique de sa gestion.**
- Ainsi, **des dispositifs spécifiques et complémentaires** se sont développés chez VEGA IM :
  - En 2018, la sélection de fonds en architecture ouverte est enrichie d'un univers ISR/ESG grâce à une méthodologie interne avec la création du Club ESG Fonds
  - En 2019, la signature d'un partenariat avec l'agence de notation indépendante impak Finance qui a développé « impak IS² », une solution de scoring et de reporting de bilan d'impact basée sur l'Impact Management Project et les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU
  - En 2020, l'accès à l'offre de recherche de Sustainalytics (base de données ESG et d'analyses), et VEGA IM a décidé d'enrichir son dispositif en créant **le Club ESG** qui encadre **le Club ESG Fonds** et le **Club ESG Emetteurs**. Ces organisations sont décrites plus loin dans le document.
  - En 2022, VEGA IM a sélectionné une plateforme ESG pour collecter et administrer les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. VEGA IM a établi sa méthodologie pour définir un investissement durable au sens de l'article 2.17 de la règlementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), et calculer le taux d'investissement durable dans ses portefeuilles.
  - De plus, en 2022, VEGA IM a décidé d'enrichir sa gouvernance en créant le **pôle Finance durable**. Le Club ESG devient alors la **Comité Finance durable.**

GOUVERNANCE DE VEGA IM ET MOYENS MIS EN PLACE

CRÉATION DU PÔLE FINANCE DURABLE

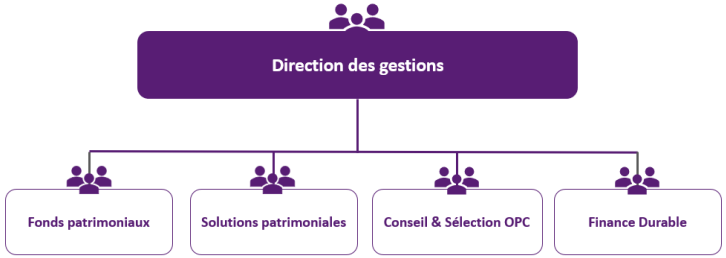

La création du **Pôle Finance durable** a permis de positionner l'approche d'investisseur responsable de VEGA IM au cœur de sa philosophie de gestion.

Comité Finance durable

Le pôle Finance durable de VEGA IM est pris en charge par :

- la Directrice Sélection OPC et Directrice Finance responsable
- le Directeur de la gestion Collective et Directeur Analyse et recherche ESG.

Au sein du Comité Finance durable, ils sont accompagnés par 4 autres membres :

- Le directeur des investissements
- La directrice du développement
- La responsable marketing et communication
- Le responsable conformité et contrôle interne

VEGA IM privilégie une approche partagée et transverse pour une meilleure intégration de l'investissement responsable au plus près des collaborateurs.

Le Comité Finance durable encadre le Club ESG Fonds et le Club ESG Emetteurs, et reporte au Comité de Direction de VEGA IM ainsi qu'à son conseil d'administration.

VEGA INVESTMENT MANAGERS

PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2018, 2019

Sept. 2018

Club ESG Fonds

Création du « Club ESG Fonds »

Oct. 2018

Lancement du fonds **VEGA Modéré Durable**

Mars 2019

VEGA IM intègre **le Comité d'Investissement Responsable de l'AFG** dans la commission Finance Durable.

Mai 2019

VEGA IM devient **signataire des UN PRI**, Principes pour l'Investissement Responsable initiés par les Nations Unies

Déc. 2019

Annonce du **partenariat avec la start-up franco-canadienne impak Finance**

PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

…2020

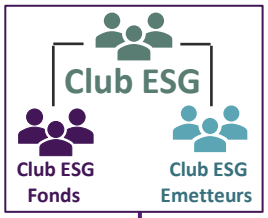

T1 2020

Intégration de la thématique « ESG » dans l'offre de gestion sous mandat personnalisée

Août 2020

Lancement du fonds **VEGA Transformation Responsable**[1]

Nov. 2020

Création du « Club ESG » pôle d'expertises IR de VEGA IM qui encadre le Club ESG Fonds et le Club ESG Emetteurs

Déc. 2020

Intégration ESG dans le process de gestion des fonds ouverts[2]

[1] Part (N) créée le 31/08/20, Part (R) créée le 04/09/20, Part (I) créée le 05/10/20

[2] Portefeuilles des principaux fonds ouverts, hors fonds de fonds à l'exception de VEGA Modéré Durable.

Document confidentiel réservé à l'usage du destinataire – Ne pas diffuser

VEGA INVESTMENT MANAGERS

PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

…2021, 2022

T1 2021

Intégration ESG dans toute l'offre de gestion de VEGA IM (hors multigestion)

Mars 2021

VEGA Euro Opportunités ISR
VEGA Europe Convictions ISR
VEGA France Opportunités ISR
VEGA Transformation Responsable
VEGA Euro Rendement ISR
VEGA Patrimoine ISR

Décembre 2021

10 fonds labelisés ISR

VEGA Europe Active ISR

Mars 2022

SFDR
Sustainable Finance Disclosure Regulation

VEGA Global Care ISR
VEGA Obligation Euro ISR
VEGA Alpha Opportunités ISR

Mise en application de la règlementation SFDR de niveau 1 avec déclaration des articles 6 et 8 pour l'ensemble de notre offre de gestion

Octobre 2022

Intégration de la plateforme ESG « Sequantis LT » dans l'architecture SI de VEGA IM

Recrutement d'un analyste ESG

Novembre 2022

Création et mise en place de la méthodologie de calcul du % des investissements durables pour les produits article 8 (SFDR)

Décembre 2022

Création du pôle « Finance Durable »
Le Club ESG devient le « Comité Finance Durable »

Document confidentiel réservé à l'usage du destinataire – Ne pas diffuser

VEGA INVESTMENT MANAGERS

LE COMITÉ FINANCE DURABLE DE VEGA IM

Comité Finance Durable
[6 membres]

- Encadrement de la politique IR et de son application (vote et engagement actionnarial)
- Encadrement des démarches liées à la finance durable (réglementation, développement process et méthodo)
- Process de construction des portefeuilles dans leur globalité pour l'intégration ESG et les aspects de durabilité
- Engagements de transparence (code de Transparence, reporting extra-financier, SFDR)
- Développement de la gamme IR (labels et suivi SFDR, OPC, Gestion Sous Mandat…)
- Reporting extra-financiers réglementaires (SFDR notamment)
- Encadrement de la mise en place des contrôles dédiés

Club ESG Fonds
[8 membres]

- Sélection et suivi de l'univers ISR/ESG en OPC en architecture ouverte
- Veille permanente de l'univers de l'ISR (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc)

Club ESG Emetteurs
[12 membres]

- Evaluation ESG des émetteurs et le suivi
- Segmentation de l'univers ISR
- Process de construction des portefeuilles selon les critères ESG
- Exercice de la politique de vote, développement de l'engagement actionnarial
- Suivi des calculs de part d'investissement durable selon SFDR (méthodologie VEGA IM)

Document confidentiel réservé à l'usage de clients professionnels – Ne pas diffuser

VEGA INVESTMENT MANAGERS

NOTRE GESTION RESPONSABLE EN OPC
10 FONDS LABELISÉS ISR, 1 FONDS DE FONDS ESG

Actions

VEGA Global Care ISR

VEGA Europe Convictions ISR

VEGA Euro Opportunités ISR

VEGA France Opportunités ISR

VEGA Transformation Responsable ISR

Stratégie diversifiée

VEGA Euro Rendement ISR

VEGA Alpha Opportunités ISR

VEGA Europe Active ISR

VEGA Patrimoine ISR

Thématique ESG

VEGA Modéré Durable

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION

✓ Sustainalytics comme fournisseur principal de données ESG

✓ Exclusions

Exclusions liées au non respect des Standards Internationaux

- Exclusions des sociétés ne respectant par le Pacte des Nations Unies, et plus particulièrement les 10 grands principes liés aux quatre thèmes suivants : Droits de l'homme, Travail, Environnement, Anti-corruption
- Exclusions des sociétés notamment impliquées dans la fabrication d'armes interdites : mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques

Exclusions liées aux activités controversées

Part en % du chiffre d'affaires (CA) attribuée activités controversées suivantes :

- **Tabac (si CA > seuil de 10%, devenu 5% au 1er janvier 2023)** : cigarettes, les cigares ainsi que d'autres produits comme le tabac à chiquer et le tabac à priser
- **Charbon thermique (si CA > seuil de 20%, devenu 15% au 1er janvier 2023)** : utilisé dans la production d'électricité, alternative la plus polluante aux énergies fossiles ou renouvelables
- **Armement (si CA > seuil de 30%)** : entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes

Exclusions des sociétés sujettes à controverses graves*

- Incidents de gravités variables affectant les parties prenantes de la société (employés, environnement, population générale, autorités gouvernementales etc…)
- Elles peuvent poser un risque financier et/ou de réputation pour la société incriminée
- Les controverses sont souvent un indicateur avancé d'une dégradation du niveau de risque de la société

✓ Prise en compte des évaluations ESG dans la sélection des titres et la construction des portefeuilles**

Exclusion des sociétés dont le risque ESG est considéré comme sévère

&

Préférence pour les entreprises à faible risque ESG et/ou à risque ESG maîtrisé

*Les controverses sont classifiées de 1 à 5 par Sustainalytics. Les sociétés actuellement sujettes à controverse de niveau 5 sont exclues.

** Portefeuilles des principaux fonds ouverts, hors fonds de fonds à l'exception de VEGA Modéré Durable.

METHODOLOGIE SUSTAINALYTICS

EN SAVOIR PLUS

A l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score Sustainalytics **bas** correspond à **une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.**
La méthodologie d'analyse ESG de Sustainalytics® s'appuie sur l'évaluation de plusieurs centaines de critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des Enjeux ESG matériels, réels, définis par Sustainalytics®.
A ce jour, Sustainalytics® a défini 21 Enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

1-Gouvernance d'entreprise
2-Accès aux services de base
3-Pot-de-vin et corruption
4-Ethique des affaires
5-Relations avec la communauté
6-Sécurité et confidentialité des données
7-Emissions, effluents et déchets
8-Impact Carbone – activités
9-Impact Carbone – produits et services
10-Impact Environnementaux & Sociaux des Produits et Services
11-Capital Humain
12-Droits de l'Homme
13-Droits de l'Homme – Chaîne d'approvisionnement
14-Utilisation du sol et biodiversité
15-Utilisation du sol et biodiversité – Chaîne d'approvisionnement
16-Santé et sécurité des collaborateurs
17-Intégration ESG – Finance
18-Gouvernance Produit
19-Résistance / solidité
20-Utilisation des ressources
21-Utilisation des ressources – Chaîne d'approvisionnement

METHODOLOGIE SUSTAINALYTICS

EN SAVOIR PLUS

Le nombre d'enjeux majeurs évalués par société est entre 3 et 9 (la Gouvernance d'entreprise étant systématique évaluée). Les enjeux majeurs sélectionnés et évalués pour chaque société dépendent du secteur d'activité de la société, selon une granularité très fine (138 secteurs différents).

Pour chacun de ces enjeux, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère ces problématiques. Par exemple :

- Enjeu de Gouvernance : Sustainalytics® analysera la structure du Conseil d'Administration, les politiques de rémunérations, la qualité et l'intégrité du Conseil, la composition de l'actionnariat, etc.
- Emissions, effluents et déchets : l'analyse s'intéressera aux déchets produits par les activités opérationnelles de l'entreprise dans l'air, l'eau, et les sols, à l'exclusion des gaz à effet de serre. En fonction de l'industrie, ou de l'activité de l'entreprise, l'analyse portera sur un ou plusieurs de ces flux de déchets

En moyenne, sur l'ensemble des enjeux majeurs analysés pour une société, une centaine d'indicateurs sont évalués.

Sustainalytics est ainsi en mesure d'évaluer le risque potentiel d'un enjeu majeur et sa mitigation par les mesures prises par la société. Le risque résiduel est la somme des risques non-gérables et ceux non-gérés, comme illustré par le graphique ci-dessous :

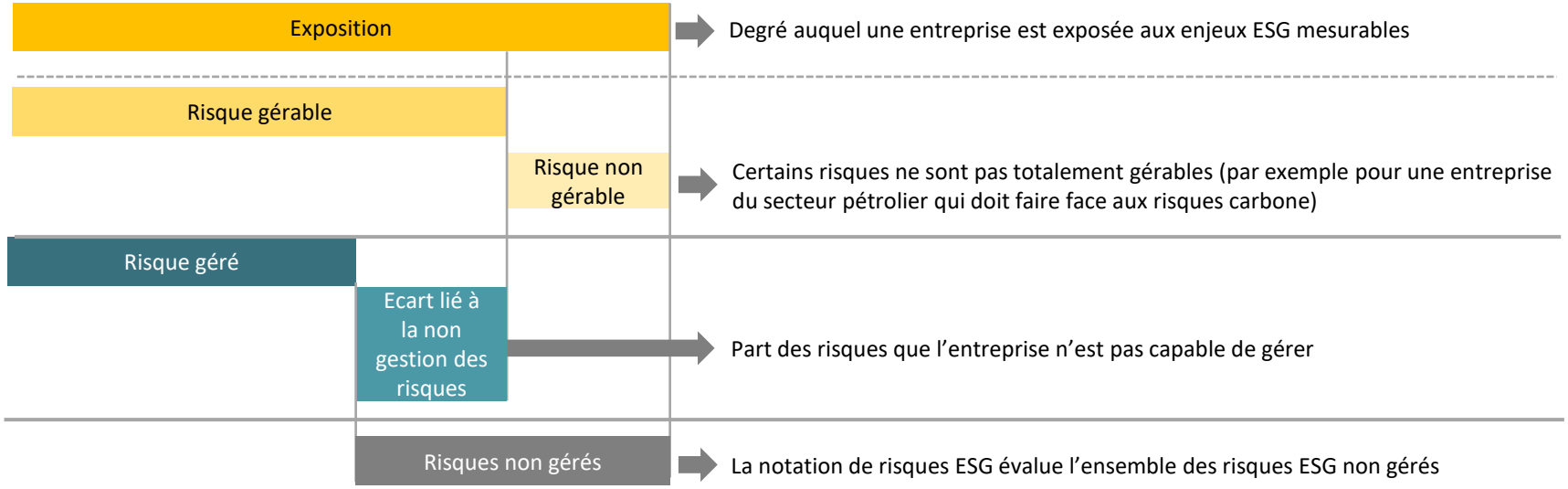

INTÉGRATION DE L'ESG DANS LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE VEGA IM

VEGA IM, en tant que signataire des PRI et investisseur responsable, s'engage à utiliser ses droits de vote afin d'avoir un impact ESG positif sur ses investissements. La politique d'engagement actionnarial de VEGA IM, appliquée à toute sa gamme de fonds, est disponible sur son site internet

Objectifs

- encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG
- encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG
- exercer nos droits de vote en prenant en compte les critères ESG

Application

Le club ESG émetteurs de VEGA IM est en charge de l'exercice de la politique de vote et le développement de l'engagement actionnarial. Ce club est sous la co-responsabilité du directeur de la gestion collective et du directeur des investissements.

VEGA Investment Managers a mis en place un partenariat avec PROXINVEST, société indépendante de conseil aux investisseurs spécialisée dans l'aide à l'exercice des droits de vote des actionnaires et à l'engagement actionnarial, basé sur deux démarches complémentaires :

- ✓ Une démarche individuelle : A partir d'une liste de sociétés communiquées par VEGA Investment Managers, PROXINVEST propose différents thèmes d'engagement. Après concertation entre les deux parties, les thèmes retenus font l'objet de l'envoi de lettres à destination des sociétés concernées
- ✓ Une démarche collective : Au cours de l'année, PROXINVEST est amené à identifier des thèmes d'engagement spécifiques à des sociétés ou sur des sujets transversaux. A partir de cette analyse, une initiative peut alors être mise en place par PROXINVEST consistant principalement en des dialogues et lettres adressées à la (ou aux) partie(s) prenante(s) concernée(s)
- ✓ VEGA Investment Managers se voit offert à son libre choix le droit de soutenir ces initiatives de PROXINVEST si celles-ci sont en cohérence avec ses valeurs ESG

Document confidentiel réservé à l'usage du destinataire – Ne pas diffuser

Bilan globale des activités du Comité Finance durable

- Mise à jour et création des Codes de Transparence pour les fonds concernés
- Prise en charge des audits de suivi des fonds labellisés ISR
- Pilotage de la mise en application de la politique de vote actualisée et de l'engagement actionnarial, notamment démarche au second semestre 2022 pour que VEGA IM devienne adhérent à Climate Actions 100+, une initiative dirigée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique.
- Travaux menés sur l'application du niveau 1 et 2 de la réglementation SFDR (choix des articles 6/8/9 pour les produits, et évolution de la gouvernance finance durable) et sur l'approche AMF, participation au travaux d'élaboration d'une méthodologie pour définir et calculer le pourcentage d'investissement durable au sens de l'article 2.17 de la règlementation SFDR. En 2022, VEGA IM a sélectionné une plateforme ESG pour collecter et administrer les données ESG dans l'ensemble de son système d'information.
- Travaux sur la multigestion (fonds de fonds et mandat de gestion) /sélection de fonds pour une cohérence politique IR en direct et indirect
- Actualisation de la politique Investisseur Responsable et de la politique d'exclusions
- Organisation d'une session de formation ESG en novembre 2022 pour l'ensemble des collaborateurs
  « les Risques biodiversité en finance : Comprendre et maitriser les risques économiques et financiers liés à la perte de biodiversité », 2h de formation animée par Novethic Formation

LE CLUB ESG FONDS

Missions

- **Décision de l'intégration ou non d'un fonds dans l'univers ISR/ESG de la Short List de VEGA IM.** Cette décision se fonde sur les conclusions de l'analyse **des réponses au questionnaire ESG** adressé aux sociétés de gestion pour les fonds déclarant intégrer un process ESG.
- **Veille permanente de l'univers de l'ISR** (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc…)

Membres

- 6 Analystes / Gérants dont le gérant de VEGA Modéré Durable
- La Directrice Conseil & Sélection OPC et Directrice Gestion Responsable
- Un Représentant du département des risques

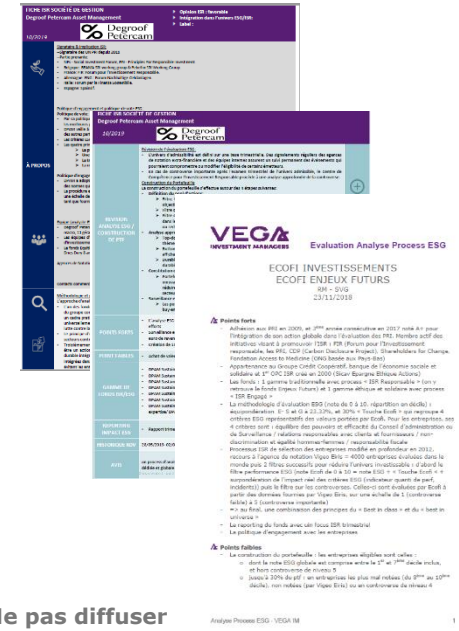

En chiffres

Chiffres au 30/09/2022

- 70 fonds dans l'univers ISR/ESG de la Short List de 239 OPC

Fonds avec 1 Label	43
Fonds avec Double Label	15
Fonds avec Triple / Quadruple Label	6 / 1
Fonds validés process ESG sans Label	5

- Depuis la création du Club ESG Fonds, Plus de 200 RDV en « one to one » dédiés à des gestions ISR/ESG ; 95 analyses ESG réalisées.

MISE EN PLACE D'UN QUESTIONNAIRE ESG ADAPTÉ

- DÉMARCHE GÉNÉRALE
- SIGNATAIRE DES UN PRI*
- POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE
- AXES DE DÉVELOPPEMENT
- MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS
- MOYENS MIS EN ŒUVRE SUR L'ANALYSE EXTRA FINANCIÉRE
- CRITÈRES D'ANALYSE
- RÉVISION DE L'ÉVALUATION ESG
- PROCESSUS DE GESTION
- INTÉGRATION DES NOTATIONS ESG DANS LA CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE
- PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET/OU EXTERNE

** UN PRI : United Nation Principles for Responsible Investment*

PRI

Document confidentiel réservé à l'usage du destinataire – Ne pas diffuser

VEGA INVESTMENT MANAGERS

Bilan des activités du Club ESG FONDS

- Complément de la fiche Analyse ESG fonds d'une approche quantitative lors de l'évaluation des points clés
- Travaux liés à la réglementation SFDR
- **Et :**

25 analyses de fonds

15 intégrations univers ISR/ESG

67 RDV dédiés

1 refus

0 sortie de la Short List

Critères expliquant les refus :

- Manque de conviction du gérant
- Manque d'implication du gérant
- Manque de transparence dans la méthodologie
- Manque de cohésion = évaluation ESG indépendante par gérant
- Faible degré de sélectivité

LE CLUB ESG EMETTEURS

Missions

Le Club ESG Emetteurs pilote et supervise la stratégie ESG sur les émetteurs.

- Implémente les exclusions normatives et sectorielles dans les gestions.
- Pilote l'intégration d'une analyse ESG dans le cadre des fiches valeurs et des études sectorielles.
- Effectue une gestion active et récurrente du newsflow extra-financier et des controverses.
- Met en œuvre et contrôle les politiques de vote et d'engagement actionnarial.

Membres

- 7 Analystes / Gérants et 1 analyste ISR
- Le Directeur des Investissements
- Le Directeur de la Gestion Collective et Directeur Analyse et recherche ESG.
- Un représentant du département des risques

En chiffres

Analyses valeurs – intégration ESG	176
Fiches sectorielles – intégration ESG	12
Participations aux Assemblées Générales	59
Résolutions votées	1247
Votes contre ou abstention	328

Chiffres au 31/12/2022

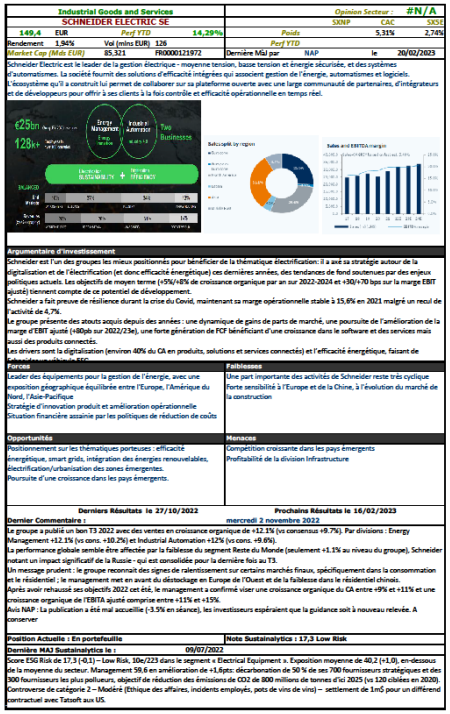

Industrial Goods and Services			Opinion Secteur :	#N/A
SCHNEIDER ELECTRIC SE			SXNP CAC	SXSE
149,4 EUR	Perf YTD	14,29%	Poids	5,31% 2,74%
Rendement 1,94%	Vol (mins EUR) 126		Perf YTD	
Market Cap (Mds EUR)	85,321	FR0000121972	Dernière Mai par NAP le	20/02/2023

Schneider Electric est le leader de la gestion électrique - moyenne tension, basse tension et énergie sécurisée, et des systèmes d'automatismes. La société fournit des solutions d'efficacité intégrées qui associent gestion de l'énergie, automatismes et logiciels. L'écosystème qu'il a construit lui permet de collaborer sur sa plateforme ouverte avec une large communauté de partenaires, d'intégrateurs et de développeurs pour offrir à ses clients à la fois contrôle et efficacité opérationnelle en temps réel.

Argumentaire d'investissement

Schneider est l'un des groupes les mieux positionnés pour bénéficier de la thématique électrification: il a axé sa stratégie autour de la digitalisation et de l'électrification (et donc efficacité énergétique) ces dernières années, des tendances de fond soutenues par des enjeux politiques actuels. Les objectifs de moyen terme (+5%/+8% de croissance organique par an sur 2022-2024 et +30/+70 bps sur la marge EBIT ajusté) tiennent compte de ce potentiel de développement.
Schneider a fait preuve de résilience durant la crise du Covid, maintenant sa marge opérationnelle stable à 15,6% en 2021 malgré un recul de l'activité de 4,7%.
Le groupe présente des atouts acquis depuis des années : une dynamique de gains de parts de marché, une poursuite de l'amélioration de la marge d'EBIT ajusté (+80pb sur 2022/23e), une forte génération de FCF bénéficiant d'une croissance dans le software et des services mais aussi des produits connectés.
Les drivers sont la digitalisation (environ 40% du CA en produits, solutions et services connectés) et l'efficacité énergétique, faisant de Schneider un leader ESG.

Forces	Faiblesses
Leader des équipements pour la gestion de l'énergie, avec une exposition géographique équilibrée entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie-Pacifique Stratégie d'innovation produit et amélioration opérationnelle Situation financière assainie par les politiques de réduction de coûts	Une part importante des activités de Schneider reste très cyclique Forte sensibilité à l'Europe et de la Chine, à l'évolution du marché de la construction
Opportunités	**Menaces**
Positionnement sur les thématiques porteuses : efficacité énergétique, smart grids, intégration des énergies renouvelables, électrification/urbanisation des zones émergentes. Poursuite d'une croissance dans les pays émergents.	Compétition croissante dans les pays émergents Profitabilité de la division Infrastructure

Derniers Résultats le 27/10/2022 — Prochains Résultats le 16/02/2023

Dernier Commentaire : mercredi 2 novembre 2022

Le groupe a publié un bon T3 2022 avec des ventes en croissance organique de +12.1% (vs consensus +9.7%). Par divisions : Energy Management +12.1% (vs cons. +10.2%) et Industrial Automation +12% (vs cons. +9.6%).
La performance globale semble être affectée par la faiblesse du segment Reste du Monde (seulement +1.1% au niveau du groupe), Schneider notant un impact significatif de la Russie - qui est consolidée pour la dernière fois au T3.
Un message prudent : le groupe reconnait des signes de ralentissement sur certains marchés finaux, spécifiquement dans la consommation et le résidentiel ; le management met en avant du déstockage en Europe de l'Ouest et de la faiblesse dans le résidentiel chinois.
Après avoir rehaussé ses objectifs 2022 cet été, le management a confirmé viser une croissance organique du CA entre +9% et +11% et une croissance organique de l'EBITA ajusté comprise entre +11% et +15%.
Avis NAP : La publication a été mal accueillie (-3.5% en séance), les investisseurs espéraient que la guidance soit à nouveau relevée. A conserver

Position Actuelle : En portefeuille	Note Sustainalytics : 17,3 Low Risk
Dernière MAJ Sustainalytics le : 09/07/2022	

Score ESG Risk de 17,3 (-0,1) – Low Risk, 10e/223 dans le segment « Electrical Equipment ». Exposition moyenne de 40,2 (+1,0), en-dessous de la moyenne du secteur. Management 59,6 en amélioration de +1,6pts: décarbonation de 50 % de ses 700 fournisseurs stratégiques et des 300 fournisseurs les plus pollueurs, objectif de réduction des émissions de CO2 de 800 millions de tonnes d'ici 2025 (vs 120 ciblées en 2020). Controverse de catégorie 2 – Modéré (Ethique des affaires, incidents employés, pots de vins de vins) – settlement de 1m$ pour un différend contractuel avec Tatsoft aux US.

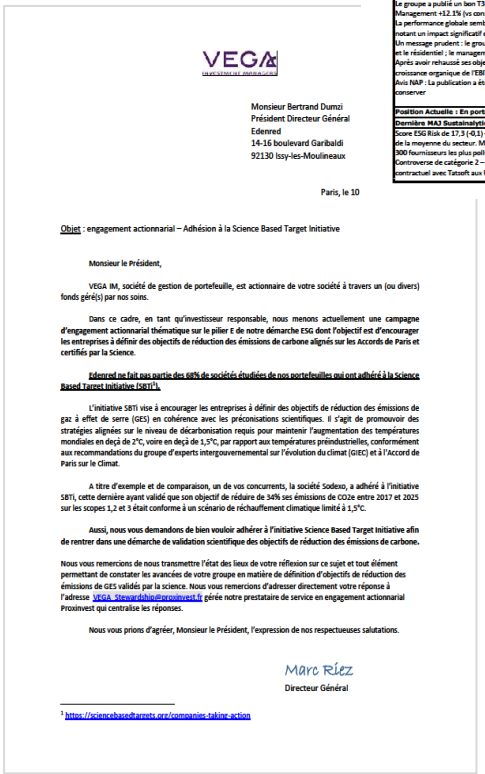

VEGA
investment managers

Monsieur Bertrand Dumzi
Président Directeur Général
Edenred
14-16 boulevard Garibaldi
92130 Issy-les-Moulineaux

Paris, le 10

Objet : engagement actionnarial – Adhésion à la Science Based Target Initiative

Monsieur le Président,

VEGA IM, société de gestion de portefeuille, est actionnaire de votre société à travers un (ou divers) fonds géré(s) par nos soins.

Dans ce cadre, en tant qu'investisseur responsable, nous menons actuellement une campagne d'engagement actionnarial thématique sur le pilier E de notre démarche ESG dont l'objectif est d'encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de carbone alignés sur les Accords de Paris et certifiés par la Science.

Edenred ne fait pas partie des 68% de sociétés étudiées de nos portefeuilles qui ont adhéré à la Science Based Target Initiative (SBTi[1]).

L'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

A titre d'exemple et de comparaison, un de vos concurrents, la société Sodexo, a adhéré à l'initiative SBTi, cette dernière ayant validé que son objectif de réduire de 34% ses émissions de CO2e entre 2017 et 2025 sur les scopes 1,2 et 3 était conforme à un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir adhérer à l'initiative Science Based Target Initiative afin de rentrer dans une démarche de validation scientifique des objectifs de réduction des émissions de carbone.

Nous vous remercions de nous transmettre l'état des lieux de votre réflexion sur ce sujet et tout élément permettant de constater les avancées de votre groupe en matière de définition d'objectifs de réduction des émissions de GES validés par la science. Nous vous remercions d'adresser directement votre réponse à l'adresse VEGA_Stewardship@proxinvest.fr gérée notre prestataire de service en engagement actionnarial Proxinvest qui centralise les réponses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marc Riez
Directeur Général

[1] https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action

Document confidentiel réservé à l'usage du destinataire – Ne pas diffuser

VEGA INVESTMENT MANAGERS

Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► Gestion de la politique d'exclusion

Le Club ESG Emetteurs a validé l'ajustement de la politique d'Exclusion sectorielle, à savoir un abaissement du seuil d'exclusion en pourcentage du chiffre d'affaires de 20% à 15% pour le charbon thermique (extraction et production d'énergie) ainsi qu'un abaissement du seuil d'exclusion en pourcentage du chiffre d'affaires de 10% à 5% pour le tabac. Le seuil de 30% reste inchangé pour le secteur de l'armement notamment pour maintenir les sociétés Airbus et Safran dans notre univers d'investissement.

Au niveau des valeurs, le titre ***Glencore*** (37,4 score de risque ESG élevé, controverse de niveau 5) a été retiré de l'univers d'investissement. Lors du comité valeurs du 31/08/2022, les membres ont acté la sortie du ***Glencore*** de la shortlist, en raison du passage du niveau de controverse de 4 à 5. ***Glencore*** est liée à de nombreuses affaires de corruption et de pots-de-vin. La controverse de niveau 5 vient du fait que la société a acté des pratiques de corruption et de manipulation de marché qui faisaient l'objet d'enquêtes par les autorités de marché et de justice aux US et en Angleterre, en plaidant coupable et en acceptant un paiement de 1,1 Md$. La société ***Glencore*** est exposée à un risque élevé de gouvernance .

► Analyse ESG

Le Club ESG Emetteurs a piloté l'intégration d'une analyse ESG dans le cadre des fiches valeurs et des analyses sectorielles.

Les fiches sectorielles réalisées en 2022 (dans les domaines tels que ESN R&D, Pharma, Luxe, Aciéristes, Medtech, Food retail, Software, Banques, Biens d'équipement, Cosmétiques, Aéronautique, Asset managers) intègrent une analyse ESG détaillée des valeurs représentées ainsi qu'une analyse des enjeux, risques et opportunités des secteurs.

Une grille d'analyse ESG permettant d'amender positivement ou négativement les notes ESG attribuées par Sustainalytics a été mise en place au sein des analyses sectorielles afin d'évaluer les performances ESG des valeurs selon la politique d'investissement responsable de VEGA IM.

Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► **Analyse ESG – suite**

Ces analyses ont permis de mettre en avant certains profils ESG, tel que celui d'*ArcelorMittal* dans le secteur des aciéristes. Le sidérurgiste témoigne d'une amélioration considérable de ses pratiques ESG, et particulièrement de sa politique de santé et de sécurité au travail en réduisant drastiquement les accidents au sein de ses sites. A contrario, la grille d'analyse ESG nous a également permis de constater une dégradation significative du profil ESG du sidérurgiste autrichien ***Voestalpine***.

► **Gestion du newsflow et des controverses**

Le Club ESG Emetteurs effectue un suivi récurrent du newsflow extra-financier et des controverses sur les émetteurs. Le suivi des controverses n'est pas exclusivement effectué lors des réunions mensuelles du Club, des controverses pouvant survenir à tout moment et étant susceptibles de faire l'objet d'une réunion de crise en fonction de leur importance et de l'actualité des sociétés concernées.

Ainsi, on distingue deux types de controverses suivies de façon détaillée par le Club ESG Emetteurs :

- Celles faisant l'objet d'une notation 4 (Elevée) ou 5 (Sévère) de la part de Sustainalytics,

- Celles survenant en fonction du newsflow d'actualité des sociétés. Cette catégorie est susceptible de faire l'objet d'une gestion de crise au moment de la survenance de la controverse, avant d'être intégrée dans le suivi récurrent du Club ESG Emetteurs. Une fiche de controverse est rédigée pour qualifier au regard des critères de la politique de Vega IM le niveau de la controverse. Une controverse « significative » sera qualifiée en interne d'un niveau 4 (élevé) ou 5 (sévère).

Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► Gestion du newsflow et des controverses – suite

Pour les sociétés ayant une controverse de niveau 4, un suivi récurrent du Club ESG Emetteurs est mis en place ; avec la rédaction d'une fiche de controverse, détaillant l'avis de VEGA IM/ du Club sur l'évolution de la controverse (Amélioration, Stabilité, Dégradation).

Les controverses identifiées par Sustainalytics de niveau 4 sont ; ***Alphabet*** (incidents clients – pratiques anticoncurrentielles / stabilité), ***ArcelorMittal*** (incidents employés, santé et sécurité au travail / amélioration), ***Citigroup*** (éthique des affaires / stabilité), ***Deutsche Bank*** (éthique des affaires / amélioration), ***Mastercard*** (incidents clients, pratiques anticoncurrentielles / amélioration). ***Renault*** (incidents de gouvernance, gouvernance d'entreprise / amélioration), ***Sanofi*** (incidents clients, qualité et sécurité produits / stabilité).

► Cas Téléperformance

Le ministère colombien du travail a ouvert une enquête sur Téléperformance, suite à des allégations de la part des syndicats concernant la violation des règles de travail du pays, en visant notamment des conditions de travail traumatisantes et des salaires trop bas. L'enquête a été révélée par le TIME et par le Bureau de Journalisme d'Investigation le 10 novembre 2022.

Ces révélations ont eu un impact à la baisse considérable sur le titre, portant le cours de l'action à 175,95 EUR (-33.9%) jeudi 10 novembre 2022 à 11h02 avant la suspension de la cotation, à la demande de la société, et une reprise de la cotation vendredi 11 novembre dernier.

VEGA IM a décidé de conserver ses positions, dans l'attente d'éléments factuels concernant l'enquête en cours en Colombie.

Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► **Cas Téléperformance – suite**

Les actions prises par le Club ESG Emetteurs:

- Un renforcement du suivi financier et extra-financier de Téléperformance au sein des équipes de gestions et d'analystes.
- Echanges avec Proxinvest, le partenaire et spécialiste des droits de vote afin de mettre en place une démarche d'engagement et de dialogue avec Téléperformance en matière de responsabilité sociétale.
- Dialogue portant sur les critères sociaux, et plus particulièrement sur les objectifs et actions qui seront mis en place en termes de gestion des ressources humaines.

  Les KPI d'engagement retenus sont : le taux de rotation volontaire du personnel et son évolution, le taux d'absentéisme et son évolution, une enquête de satisfaction couvrant l'ensemble des employés du groupe élaborée par un organisme indépendant externe, une part de la rémunération variable des dirigeants indexée sur des objectifs sociaux ambitieux, pertinents et transparents, liés notamment à la gestion du capital humain, des indicateurs liés aux conditions de travail et au climat social, l'évolution du pourcentage (masse salariale / CA).

Début février 2023, le cours de bourse de Téléperformance a regagné plus de 100% du terrain perdu le 10 novembre 2022.

Les initiatives mises en place par Téléperformance devraient contribuer à la poursuite de la revalorisation du cours.

Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► **Méthodologie de calcul de la part d'investissements durables**

Le Club ESG Emetteurs a validé la méthodologie de calcul de la part d'investissements durables des investissements

De plus, les membres du Club effectuent un suivi mensuel des valeurs durables présentes dans la shortlist.

Le Club ESG Emetteurs a entériné l'intégration d'un nouveau filtre d'exclusion au sein du DNSH (Do Not Significant Harm – méthodologie durabilité), résultant de l'analyse fondamentale de VEGA IM. Ce filtre exclut, sur la base de données qualitatives, des émetteurs du calcul de la part d'investissements durables.

Lors du Club ESG Emetteurs du 14/12/2022, les membres ont acté l'exclusion de la société ***CRH PLC*** du calcul de la part d'investissements durables, en raison d'une contribution positive provenant d'une activité (vente de produits recyclés) qui représente une part minime des revenus du Groupe.

► **Politique de vote**

Le Club ESG Emetteurs a pris connaissance et analysé les recommandations de la société Proxinvest dans le cadre des résolutions présentées par les sociétés lors des assemblées générales.

Il a pu ainsi s'assurer que ces recommandations étaient conformes à la politique de vote définie par VEGA IM intégrant des critères ESG et autorisant Proxinvest à voter en ce sens pour VEGA IM.

A fin décembre 2022, nous avons ainsi participé à 59 assemblées, soit un total de 1247 résolutions votées, concernant nos principales détentions de titres européens dans le cadre de la gestion collective.

Nous avons plus particulièrement analysé les thématiques liées aux rémunérations des dirigeants, à la composition des Conseils d'Administration et aux renouvellement des administrateurs. Ceci nous a conduit à voter contre ou à nous abstenir dans 328 résolutions sur 1247, soit 26.3% du total des résolutions sur lesquelles nous nous sommes prononcés.

Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► **Politique d'engagement actionnarial**

Le Club ESG Emetteurs a poursuivi sa démarche d'engagement sur le pilier environnemental, notamment en promouvant l'engagement carbone auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

VEGA IM a donc sélectionné des sociétés faisant partie de ses investissements et s'est renseignée auprès du management sur leur adhésion à la SBTi (Science Based Target Initiative) par l'envoi d'un courrier du Directeur Général de VEGA IM.

L'objectif de cette démarche d'encourager ces entreprises non adhérentes à l'Initiative, à définir des objectifs de réduction des émissions de carbone alignés sur les Accords de Paris, basés sur la science et à les voir certifiés par la SBTi.

Notons que parmi les 60 principales détentions de VEGA IM, 68% des sociétés sont adhérentes à l'initiative SBTi (février 2022). 37% du portefeuille étudié a réussi à obtenir la certification de la validation de leurs objectifs de réduction des émissions de carbone de moyen terme, objectifs qui se conforment à un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C.

Les 5 sociétés retenus lors de la campagne 2022 sont ***Campari, Mercedes Benz, Infineon, Edenred, Rémy Cointreau***. Ces sociétés ont été choisies sur la base de nos principales détentions avec l'analyse de la société Proxinvest.

Au terme de cette campagne d'engagement, 60% des sociétés visées ont adhéré à la SBTi en 2022.

Les sociétés ***Rémy Cointreau, Edenred,*** et ***Mercedes Benz*** ont adhéré à l'initiative SBTi.

La société ***Campari*** n'a pas répondu à l'engagement. Elle a par ailleurs défini des objectifs de réduction des émissions de GES mais n'a toujours pas rejoint la SBTi afin que ces derniers se voient certifiés.

En ce qui concerne la société ***Infineon***, cette dernière a répondu attendre des progrès de la part de ses fournisseurs en matière de comptabilité carbone avant de pouvoir définir un objectif de réduction des GES sur le scope 3. Ces progrès sont indispensables à la validation par la SBTi d'un quelconque objectif, notamment en raison de la nécessité de telles avancées dès lors que le scope 3 excède 40% des émissions totales.

ENGAGEMENTS 2022 EN FAVEUR DE L'INITIATIVE CARBONE SBTI

SCIENCE BASED TARGET INITIATIVE

Détentions d'actions de sociétés cibles de notre action d'engagement en faveur de l'initiative carbone STBI au 31/12/2022

en % de l'actif net total des fonds de gestion ISR

31/12/2022	DAVIDE CAMPARI	EDENRED	INFINEON	MERCEDES-BENZ	REMY COINTREAU	Global
VEGA FRANCE OPPORTUNITÉS ISR	0,00%	4,53%	0,99%	0,00%	3,17%	8,70%
VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR	1,94%	3,81%	3,02%	4,68%	0,00%	13,46%
VEGA EURO OPPORTUNITÉS ISR	0,00%	3,21%	2,06%	3,55%	0,78%	9,60%
VEGA EUROPE ACTIVE ISR	1,33%	3,08%	1,50%	2,52%	0,00%	8,44%
VEGA EURO RENDEMENT ISR	0,67%	0,94%	0,80%	1,14%	0,20%	3,76%
VEGA PATRIMOINE ISR	0,00%	0,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%
VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE	0,00%	2,68%	1,23%	3,22%	0,00%	7,13%
VEGA ALPHA OPPORTUNITÉS ISR	0,00%	3,50%	1,13%	0,00%	1,86%	6,49%
VEGA Global Care ISR	-	-	-	-	-	0,00%
VEGA Obligations Euro ISR	-	-	-	-	-	0,00%

Source : VEGA IM

En savoir plus

L'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat. *https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action

RAPPORT DE GESTION ISR - 2022

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES SCORES ESG DES FONDS LABELLISÉS ISR (1/2)

Evolution des ESG RISK Scores - **Univers Global**

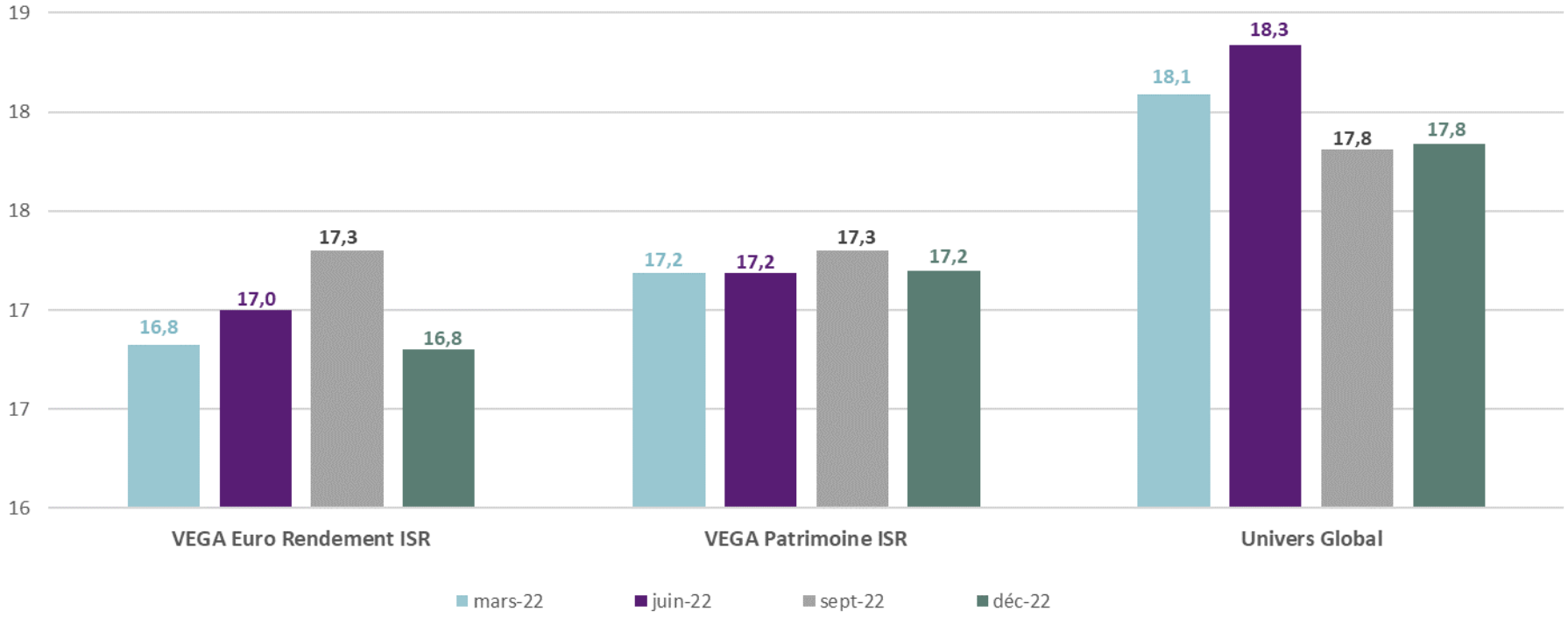

L'ESG Risk Score est un indicateur des principaux risques liés aux enjeux ESG auxquels une entreprise est exposée, obtenu en calculant une moyenne pondérée des scores d'exposition globale des entreprises au risque ESG.
Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

L'Univers Global est composé d'environ 2000 valeurs européennes et nord-américaines (10% en poids) analysées par Sustainalytics et représentatives du l'univers d'investissement des fonds diversifiés (Actions & Obligations).

RAPPORT DE GESTION ISR - 2022

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES SCORES ESG DES FONDS LABELLISÉS ISR (2/2)

Evolution des ESG RISK Scores - **Univers Actions**

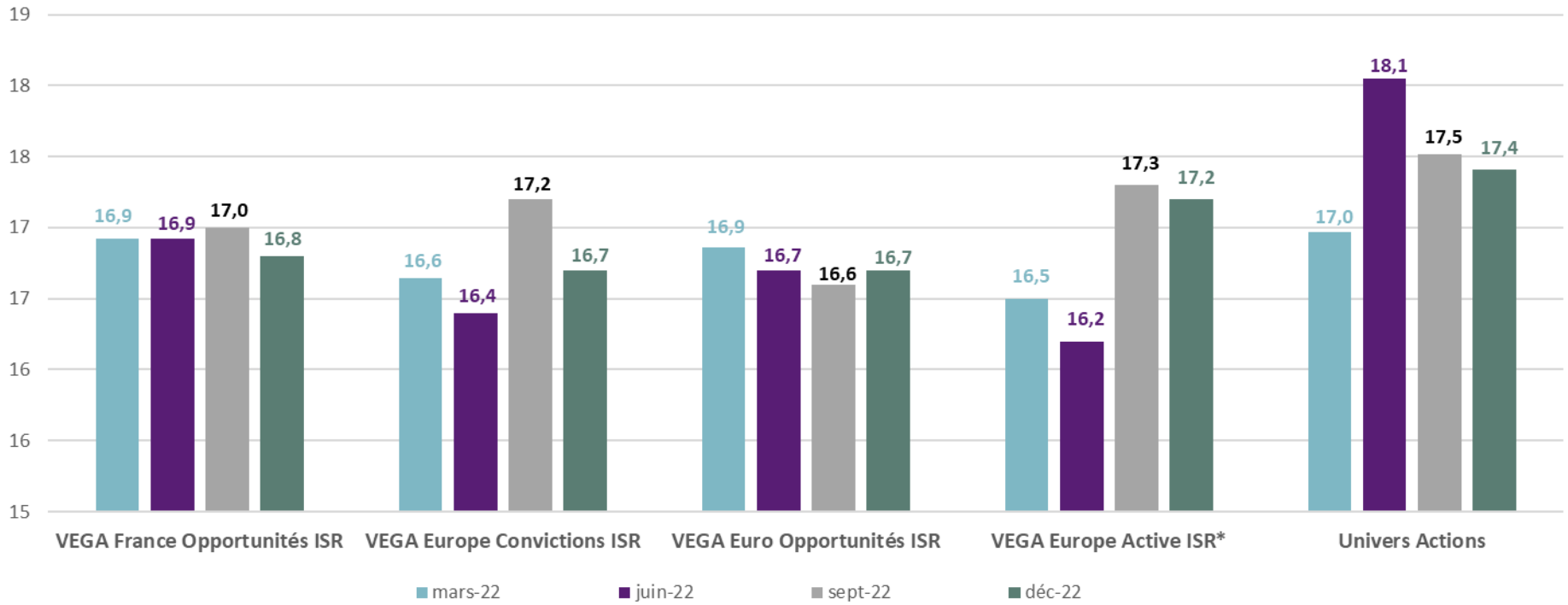

*VEGA Europe Active ISR créé le 8 septembre 2021

En savoir plus

L'ESG Risk Score est un indicateur des principaux risques liés aux enjeux ESG auxquels une entreprise est exposée, obtenu en calculant une moyenne pondérée des scores d'exposition globale des entreprises au risque ESG.
Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

L'univers Actions est composé d'environ 1000 valeurs européennes analysées par Sustainalytics et représentatives de l'univers d'investissement des fonds actions.

RAPPORT DE GESTION ISR - 2022

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES IMPAK SCORES

Evolution des impak scores – **Univers impak**

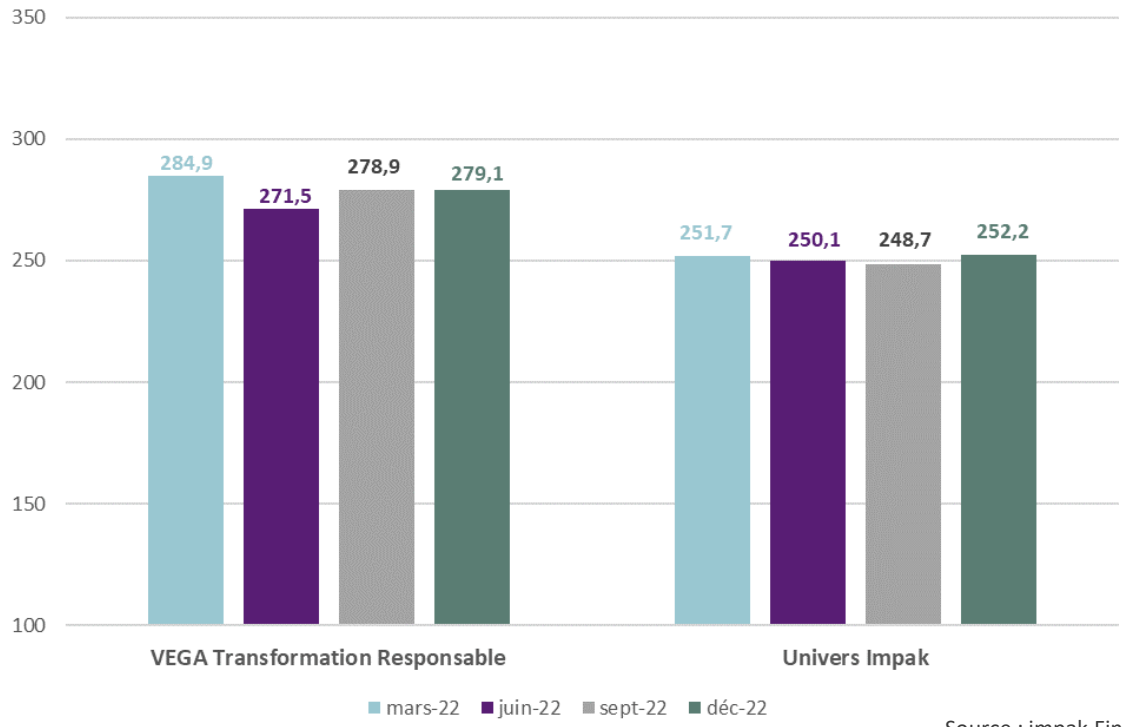

Source : impak Finance / VEGA IM

En savoir plus

L'impak Score est obtenu grâce à une méthodologie qui permet de classer les entreprises et de les comparer les unes aux autres mais qui n'utilise pas d'unités de valeur comme la monnaie ou le nombre de bénéficiaires. L'impak Score permet d'optimiser la possibilité d'investir dans une société qui améliore son impact positif.

Plus le score est élevé et plus la société est vertueuse sur le plan ESG. En outre, l'impak score ne constitue pas une garantie de créer un impact positif ou de diminuer un impact négatif.

L'univers Impak est composé d'environ 120 valeurs européennes analysées par Impak Finance et représentatives de l'univers d'investissement de VEGA Transformation Responsable.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

UNE APPROCHE « 3D » RIGOUREUSE ET SYSTÉMATISÉE

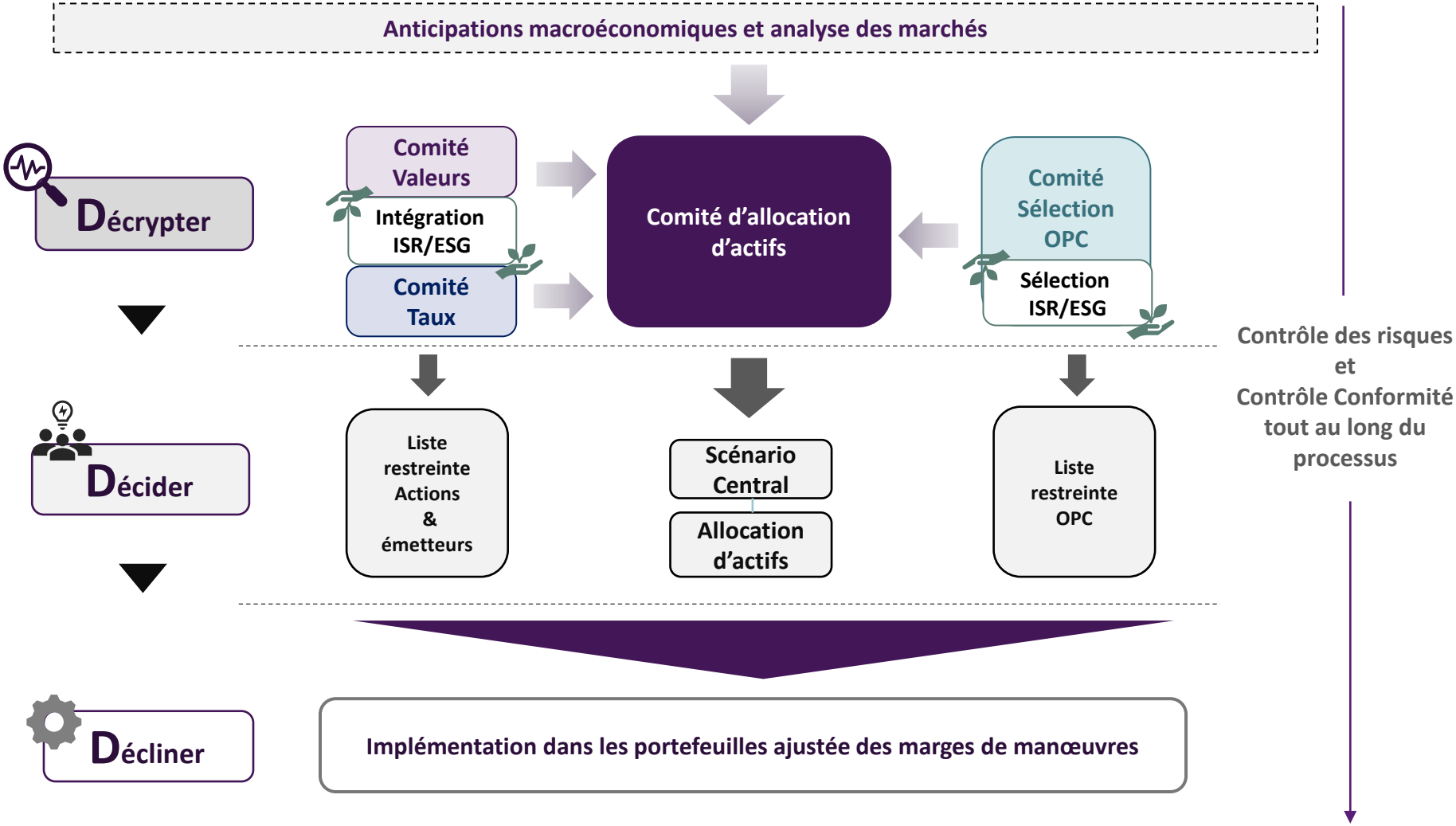

Document confidentiel réservé à l'usage du destinataire – Ne pas diffuser

VEGA INVESTMENT MANAGERS

PROCESS DE SÉLECTION ACTIONS

Analyse de l'univers d'investissement

Filtre Exclusions ESG*

- Exclusions normatives (armements prohibés) et sectorielles (charbon : extraction & production d'énergie, tabac, armement)
- Exclusion des entreprises avec controverses et/ou risques ESG considérés comme sévères

Analyse de l'univers actions internationales

Filtre Quantitatif / Croissance

- Filtre pays /Capitalisations
- Perspectives de croissance des Bénéfices par Action (BPA)
- Ratios financiers (Return On Equity – Return on Invested Capital)
- Croissance ventes attendue en N et N+1
- Croissance des BPA attendue en N et N+1

Analyse fondamentale

- Sélection d'entreprises dotées de business models de qualité, présentant un potentiel de valorisation, une croissance pérenne et dotées de barrières à l'entrée

Approche Bottum-Up

L'approche Bottom up, « de bas en haut », s'appuie avant tout sur l'analyse fine des qualités intrinsèques de chaque entreprise, pour détecter les titres au plus fort potentiel.

Liste actions restreinte

Timing d'investissement

- Valorisation, analyse technique
- Sentiment de marché
- Tendances sectorielles

Construction de portefeuille

Préférence pour les entreprises à faible risque ESG et/ou à risque ESG maîtrisé

Score ESG global meilleur que celui de l'univers d'investissement initial après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs.

*Appréciation des critères ESG via l'utilisation de la recherche de Sustainalytics, notamment.

VEGA INVESTMENT MANAGERS

PROCESS DE SÉLECTION TAUX

Analyse des fondamentaux macro-économiques

Taux d'intérêt, Croissance, Inflation, Marchés Actions, Appétence au risque, Volatilité (VIX), Politiques monétaires

Scénario d'investissement

Pilotage de l'allocation globale

Produits de taux à risque faible

Produits de taux à risque élevé

Analyse relative des sous-classes

Analyse sectorielle / géographique, Positionnement dans la structure du capital, Spreads relatifs & évolution
Risques de signature, Ratings, Contexte de marché, Opportunités directionnelles, Opportunités relatives…

Univers d'investissement :
Barclays € Aggregate (~750 émetteurs)

Univers Eligible

Exclusions ESG

Exclusions normatives (armements prohibés) et sectorielles (charbon : extraction & production d'énergie, tabac, armement)
Exclusion des entreprises avec controverses et/ou risques ESG considérés comme sévères

Sélection

Emetteurs
Géographie/Secteur
Analyse Financière
Ratings
Probabilités de défaut

Emissions
Spread
Maturités
Attractivité vis-à-vis d'autres émissions du même émetteur
Risques spécifiques

Construction de portefeuille

VEGA INVESTMENT MANAGERS

PROCESS DE SÉLECTION OPC

- Un processus de sélection de fonds en architecture ouverte (dont fonds Groupe) éprouvé depuis plus de 25 ans

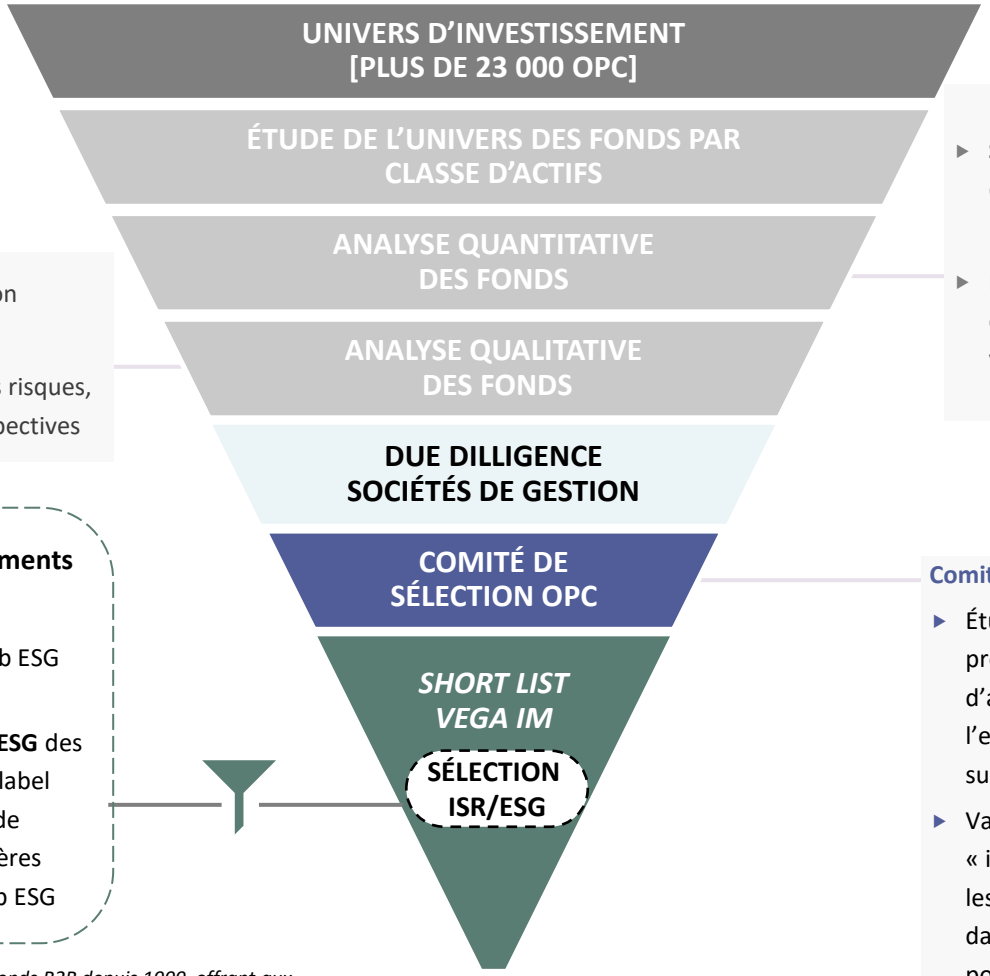

- **Suivi quantitatif exhaustif** de l'univers des fonds disponibles (révision biannuelle)
- **Notation des fonds** selon plusieurs critères (performances, classements, volatilité, ratio d'information, béta, etc..)

- **Rencontres** avec l'équipe de gestion
- **Analyse détaillée** du processus d'investissement, de la gestion des risques, des positions du fonds et des perspectives

Étape spécifique aux investissements ISR/ESG

- **Univers restreint** filtré par le Club ESG Fonds de VEGA IM
- **Décision de la qualification ISR/ESG** des fonds si les fonds ont obtenu un label reconnu et/ou si leur processus de gestion prend en compte les critères ESG et a été approuvé par le Club ESG

Comité de sélection hebdomadaire

- Étude semestrielle par classe d'actifs avec présentation d'un dossier complet d'analyse reprenant un bilan de l'environnement de gestion et les étapes successives du processus de sélection
- Validation de la liste des fonds « investissables » (décisions sur les entrées et sorties de fonds dans la short list, mises sous surveillance positive et négative)

**Plateforme indépendante de distribution de fonds B2B depuis 1999, offrant aux sociétés de gestion, banques privées, compagnies d'assurance, des solutions complètes de services, parmi lesquels les due diligence.*

VEGA INVESTMENT MANAGERS

AVERTISSEMENT

Le présent document a un caractère confidentiel. Il est réservé à l'usage strictement personnel de son destinataire et ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers.

Ce document constitue une présentation commerciale et non contractuelle à caractère purement informatif. Il ne s'agit donc ni d'une recommandation personnalisée d'investissement, ni d'une sollicitation ou d'une offre en vue de la souscription à ce produit. Le destinataire du présent document est invité à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que la souscription à ce produit est conforme à ses objectifs et ses besoins au regard de sa situation, notamment financière ou fiscale.

Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables par VEGA Investment Managers. Néanmoins VEGA Investment Managers ne saurait pas garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Par ailleurs, il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Enfin, les risques liés à l'investissement dans l'OPC présenté ainsi que ses caractéristiques sont décrites dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de cet OPC, qui doit être remis préalablement à la souscription. Les informations relatives à l'OPC contenues dans le présent document ne se substituent donc pas à celles mentionnées dans la documentation réglementaire de cet OPC tel que le prospectus complet disponible sur simple demande.

VEGA INVESTMENT MANAGERS
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros
- 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514
Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045 en date du 30/07/2004
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS
www.vega-im.com